

Burundi, le principal opposant, Agathon Rwaswa, s'oppose à la course aux législatives

Agence Anadolu, 02.01.2025 La Commission électorale nationale indépendante du Burundi a annoncé, mardi 31 décembre, toutes les listes des candidats d'une coalition de partis politiques pour les élections législatives de juin 2025. Parmi celles-ci figurait la liste de l'opposant Agathon Rwaswa, ont rapporté des médias français.

Dans la province de Butanyerera, dans le nord du pays, la liste des candidats pour la députation a été rejetée parce qu'elle comprend trois députés siégeant à l'Assemblée nationale au nom du parti Congrès national [CNL] non-membre de la coalition, ce qui est en contradiction avec l'article 112 du code électoral et l'article 7 de la loi sur les partis politiques», a indiqué la Commission électorale dans une décision, précise le quotidien Le monde. Il s'agit des députés Agathon Rwaswa, Euphrasie Mutenzinka et Anatole Karorero», précise la même source. Cette coalition, «Un Burundi pour tous», constituée de quatre partis (le Front pour la démocratie au Burundi, le Conseil pour la démocratie et le développement durable du Burundi, le Fedes-Sangira et le Conseil national pour la défense de la démocratie), avait été reconnue officiellement par le ministre de l'intérieur burundais le 17 décembre, rappelle le média français. Parmi les candidats de la coalition inscrits sur les listes dans les cinq nouvelles provinces du pays figuraient les figures majeures du principal parti d'opposition, le CNL, dont son ancien leader, Agathon Rwaswa, précise la même source. Agathon Rwaswa, 60 ans, ancien chef rebelle hutu pendant la guerre civile burundaise (1993-2005), était arrivé deuxième derrière le président Evariste Ndayishimiye lors de la présidentielle de 2020, que l'opposition a jugé entachée d'irrégularités, rappelle le média français. Selon le calendrier électoral, les candidats s'opposent pour faire un recours devant la Cour constitutionnelle, qui a ensuite huit jours pour rendre sa décision avant que la Commission électorale ne rende publique la liste définitive des candidats retenus, le 13 janvier. Agathon Rwaswa n'a pas encore réagi à la décision de la commission électorale.